



CRAF

Association loi 1901
N° 448 840 520

CHARTRE

Le Conseil Représentatif des Associations et institutions Françaises de culture musulmane défend les valeurs d'intégrité et de dignité humaines et se refuse à accepter toute attitude qui serait contraire aux Lois de la République et à celles inscrites dans la Charte des Droits Fondamentaux qui régissent les pays de l'Union Européenne.

Le CRAF privilégie la transparence de l'information qu'il édite ou diffuse au regard du respect des droits et des libertés de chacun dans un climat de confiance mutuelle et réciproque en ayant pour principe fondateur, le respect de l'Homme dans toutes ses dimensions.

Le CRAF est apolitique, tous ses membres se doivent de respecter les valeurs de la République Française et celles de la Charte de l'Union Européenne et d'y souscrire. Il s'engage à respecter la liberté de penser et d'agir de tous ses Adhérents (Individus, Associations, Institutions) qui restent totalement indépendants dans la gestion de leurs affaires.

Le CRAF est laïque.

Les membres signataires de la présente Charte déclarent avoir pris connaissance des Statuts et du « Règlement Intérieur » du CRAF.

ENGAGEMENTS

Les membres du CRAF s'engagent à :

1. Adopter et appliquer toutes les clauses des Statuts ainsi que ceux du « Règlement Intérieur » du CRAF,
2. Se porter aide et assistance mutuelle en matière :
 - . de collecte et d'échange d'informations impliquant ou concernant le CRAF,
 - . de soutien des candidatures politiques les plus aptes à respecter la déontologie du CRAF et à défendre ses fondements,
 - . de contribution à la rédaction des communiqués et/ou articles d'information du CRAF,
 - . de participation à l'organisation de réunions publiques et de colloques visant à la réalisation de l'Objet du CRAF,
 - . de participation aux réunions avec les Institutions et autres autorités concernées ou impliquées dans les activités du CRAF,
 - . d'intervention auprès des Administrations et des Elus régionaux afin de valoriser la cohésion sociale.
 - . de promotion de liens pérennes entre la France et les pays d'origine des Adhérents du CRAF,
 - . de participation au co-développement économique du bassin méditerranéen,
3. Etre courtois et respectueux vis-à-vis des membres du CRAF comme ils se doivent de l'être vis à vis des tiers,
4. A ne provoquer aucune polémique ou réaction hostile susceptible d'impliquer ou d'exposer le CRAF,
5. Entériner toutes les décisions prises, dans le respect des dispositions statutaires, par le Conseil d'Administration du CRAF et avalisée par son (sa) Président (e) quand cette décision engage le CRAF auprès des Autorités ou auprès des tiers.

Par ailleurs, les membres du CRAF s'engagent à considérer que la réalisation de son Objet Social passe par les mesures suivantes :

1. aucune initiative ou démarche individuelle de quelque sorte que ce soit impliquant le CRAF et sa crédibilité, ne peuvent être prises ou effectuées avant d'avoir été soumises à son Conseil d'Administration et avalisées par son (sa) Président(e),
2. aucune attitude à caractère xénophobe ou considérée comme telle ne sera tolérée au sein du CRAF ou dans le cadre des manifestations qu'il organise ou qu'il parraine,
3. aucune insertion d'articles, d'informations ou de messages dans les documents et publications du CRAF ou sur son site Internet ne sera autorisée sans l'aval de son (de sa) Président (e) et du Bureau . Toute démarche contraire exposera son auteur à des poursuites judiciaires qui seront diligentées par le CRAF.
4. aucune intervention sur/dans le site internet du CRAF ne sera autorisée sans l'aval de son (de sa) Président(e) et du Bureau . Toute démarche contraire exposera son auteur à des poursuites judiciaires qui seront diligentées par le CRAF.
5. aucun recours ne pourra être envisagé ou toléré contre une décision prise ou entérinée par le Conseil d'Administration du CRAF et avalisé par son (sa) Président(e),
6. Le CRAF n'est en aucune façon responsable des convictions respectives de ses membres quelque en soit la nature (religieuse, politique, philosophique, ...).

Nom :

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Prénom :

.....

Signature

Date 2008